



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATIONS CANTONALES DU 4 SEPTEMBRE 2011

Vaudaises et Vaudois disent oui à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

La population vaudoise a accepté ce dimanche par 52% la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), contre-projet du Gouvernement à l'initiative « Ecole 2010: sauver l'école », rejetée à 55%. L'initiative populaire « Vivre et voter ici » est rejetée à 68% ; l'initiative parlementaire sur le mode d'élection des conseils communaux est acceptée à 60%. Le corps électoral vaudois est ainsi en plein accord avec ses autorités pour les trois objets soumis au vote. Le taux de participation a été de 40%.

L'initiative législative entièrement rédigée « Ecole 2010: sauver l'école », déposée en 2008 est clairement rejetée par 55% des voix. Le contre-projet du Grand Conseil et du Conseil d'Etat a quant à lui été accepté par 52% des voix. A la question subsidiaire pour l'hypothèse d'un double oui, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) l'emporte (49% pour la LEO, 42% pour l'initiative). Les autorités se félicitent de ce résultat en plein accord avec leur position, qui confirme leur vision pour l'avenir de l'école vaudoise.

Le Conseil d'Etat prend par ailleurs acte du refus des citoyens vaudois quant à l'initiative populaire "Vivre et voter ici " - droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal. Par près de 70% de non, le corps électoral a rejeté ce texte. Dans sa prise de position avant la votation, le Conseil d'Etat rappelait qu'il était erroné - pour les étrangers - de découpler les droits politiques de la naturalisation au niveau cantonal. Le Gouvernement se réjouit d'ainsi avoir été largement suivi sur cette question.

Enfin, l'initiative parlementaire sur l'élection du conseil communal à la proportionnelle pour les communes de plus de 3000 habitants est acceptée à 60%, suivant en cela la recommandation du Grand Conseil.

Le taux de participation global a été de 40%.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2011

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 076 583 71 12 - DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 079 206 79 69